



(11) **EP 1 005 806 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
07.06.2000 Bulletin 2000/23

(51) Int Cl.7: **A45D 34/04**

(21) Numéro de dépôt: **99402770.4**

(22) Date de dépôt: **08.11.1999**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE
 Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Vieu, Valérie**
75016 Paris (FR)

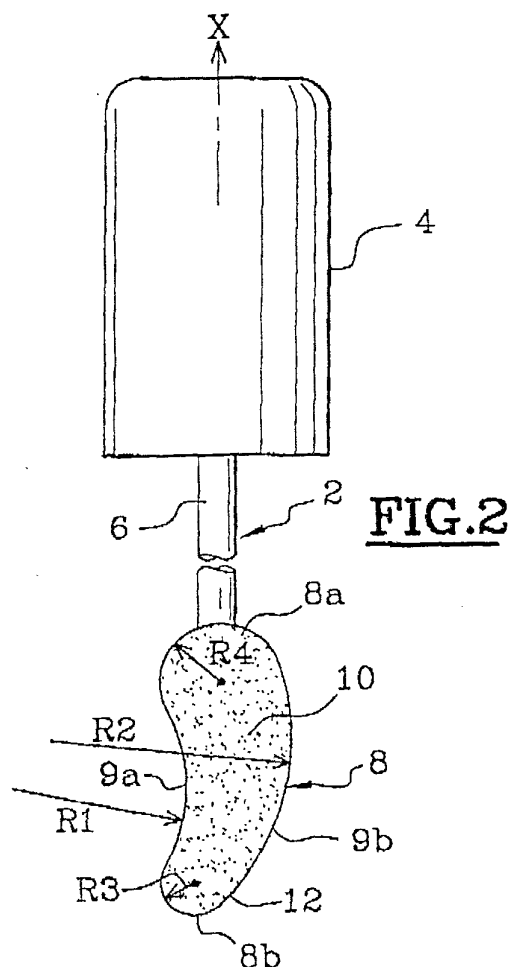
(74) Mandataire: **Boulard, Denis**
L'OREAL-DPI
6 rue Bertrand Sincholle
92585 Clichy Cédex (FR)

(30) Priorité: **03.12.1998 FR 9815291**

(71) Demandeur: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(54) **Organe d'application pour l'application d'un produit sur la peau et ensemble ainsi équipé**

(57) Organe d'application (2) pour l'application d'un produit sur la peau comportant un élément de préhension (4) et un élément d'application (8), solidaire de l'élément de préhension, ledit élément d'application étant flexible, et présentant au moins une première face (10) sensiblement plane dont la largeur selon une direction perpendiculaire à un axe (X) de l'élément de préhension décroît en direction d'une extrémité libre (8b) située à l'opposé de l'élément de préhension, ladite première face étant délimitée par deux bords latéraux (9a, 9b), dont l'un au moins (9a) est de forme concave. L'invention concerne également un ensemble d'application équipé d'un tel organe d'application (2), et l'utilisation de cet organe d'application pour le traitement des rides.



Description

[0001] L'invention concerne un organe d'application pour l'application d'un produit, notamment cosmétique ou dermatologique, sur une surface telle que la peau, ainsi qu'un ensemble d'application contenant ledit produit et équipé d'un tel organe d'application.

[0002] L'ensemble visé par la présente invention est du type comprenant un réservoir renfermant le produit et pourvu d'une extrémité ouverte sur laquelle est fixé, de manière amovible, un bouchon faisant office d'organe de préhension. Le bouchon est solidaire de l'organe d'application, généralement par l'intermédiaire d'une tige, de sorte que l'organe d'application, en position fermée de l'ensemble, plonge en permanence dans ledit produit.

[0003] Le réservoir est destiné, notamment à contenir un produit dermatologique, un produit de maquillage ou de traitement spécifique du corps, et plus particulièrement du visage, tel qu'un fond de teint liquide, un fard à joues, une ombre à paupières. De manière plus spécifique, l'organe d'application est conçu pour l'application d'un produit de traitement des signes du vieillissement de la peau comme les rides et ridules, et des marques de fatigue, notamment celles du visage, du cou ou du décolleté.

[0004] De nombreux produits ont été proposés dans le passé dans le but d'effacer ou estomper les manifestations du vieillissement cutané. Plus récemment, dans les demandes de brevet FR-A-2 758 083 et FR-A-2 759 084, la demanderesse a décrit de nouveaux produits destinés au traitement des manifestations du vieillissement et de la fatigue, à base "d'agents tenseurs" particulièrement efficaces. Lors du vieillissement, la peau présente un micro-relief de moins en moins régulier et présente des rides et ridules.

[0005] Dans le cas des agents tenseurs, il s'agit de composés susceptibles de tendre la peau et, par cet effet de tension, lisser la peau et y faire diminuer, voire disparaître, de façon immédiate, les rides et ridules. Ces produits présentent une texture particulière et ont des propriétés de séchage rapide.

[0006] L'application directe de ce genre de produits à l'aide des doigts ne convient pas. En effet, même avec le plus léger des massages, le frottement du doigt suffit à casser la texture du produit.

[0007] Le problème que se pose donc la présente invention consiste à fournir un organe d'application apte à :

- déposer la juste quantité nécessaire de produit,
- avoir une géométrie en adéquation avec la surface à traiter,
- être flexible, souple et doux, compte tenu de la sensibilité de la peau du contour de l'oeil, et de la fragilité de la texture du produit,
- étaler le produit rapidement, notamment en un seul trait, avant le séchage du produit.

[0008] Les zones du visage particulièrement visées par l'invention, sont les rides du contour des yeux, telles que les "pattes d'oie" du coin externe des yeux, les cernes et poches sous les yeux, les rides aux commissures des lèvres, etc.

[0009] On connaît par le document FR-A-2 506 580 un applicateur plat, souple, en forme de spatule pour l'application d'un produit de maquillage. Cet applicateur, destiné à être chargé en un produit très fluide, par capillarité, n'est pas utilisable pour les produits visés par la présente invention. De plus, sa forme n'est pas particulièrement adaptée pour l'application desdits produits sur les zones du corps visées par l'invention.

[0010] Ainsi, est-ce un premier objet de la présente invention que de fournir un organe d'application adapté au traitement de la peau, notamment des zones du visage précitées.

[0011] Un second objet de l'invention consiste en un organe d'application, apte à conférer une application aussi douce que possible sur la peau, tout en assurant une grande précision d'application.

[0012] Un autre objet de l'invention consiste en un organe d'application, apte à traiter sélectivement une seule ride, ou un "faisceau" de rides.

[0013] Un autre objet encore de l'invention consiste en un ensemble d'application comportant une réserve de produit traitant et pourvu d'un tel organe d'application.

[0014] L'ensemble d'application conforme à l'invention est destiné à être transporté dans un sac à main de l'utilisatrice, où il peut servir au renouvellement du traitement dans la journée, notamment pendant le voyage.

[0015] Aussi, la présente invention a pour objet un organe d'application pour l'application d'un produit sur la peau comportant un élément de préhension et un élément d'application, solidaire de l'élément de préhension, ledit élément d'application étant flexible, et présentant au moins une première face sensiblement plane dont la largeur selon une direction perpendiculaire à un axe de l'élément de préhension décroît en direction d'une extrémité libre située à l'opposé dudit élément de préhension, ladite première face étant délimitée par deux bords latéraux, dont l'un au moins est de forme concave. Ainsi, lorsque l'organe d'application est chargé de produit, la première face peut servir de surface d'application. Le bord latéral de forme concave est adapté, notamment à la forme de la partie inférieure des yeux. A cet effet, avantageusement, ledit bord latéral concave présente un rayon de courbure compris entre 16 mm et environ 30 mm.

[0016] Au sens de la présente invention, par le terme "flexible", on désigne l'aptitude de l'élément d'application de se courber, en réponse à une contrainte, et revenir par élasticité dans sa forme initiale, lorsque cesse la contrainte. L'aptitude de flexion d'un tel matériau peut être caractérisée par son module de flexion. Généralement, les matériaux envisagés par l'invention présentent un module de flexion au plus égal à 200 MPa (Mo-

dule d'Young en flexion). La flexibilité peut résulter de la nature du matériau formant ledit élément d'application et/ou de sa configuration.

[0017] Selon un mode de réalisation particulièrement préféré, l'un des bords latéraux est de forme concave, l'autre desdits bords latéraux étant de forme convexe. Dans ce cas, les deux bords latéraux peuvent présenter des rayons de courbure différents. Avantageusement, le rayon de courbure du bord latéral convexe est supérieur au rayon de courbure du bord latéral concave. Alternativement, les deux bords latéraux peuvent être concaves.

[0018] Ainsi, l'utilisateur, en saisissant l'élément de préhension par la main droite, applique la face plane sur une zone à traiter, située par exemple en-dessous de l'oeil droit, le bord concave de l'élément d'application épousant le bord de la paupière inférieure.

[0019] Pour pouvoir réaliser le même traitement sur la partie inférieure de l'oeil gauche, en se servant de la même main ou de la main gauche, la seconde face de l'élément d'application, opposée à la première, est également de préférence sensiblement plane.

[0020] De préférence, au moins l'extrémité libre de l'élément d'application est de forme arrondie. Dans ce cas, la courbure de cette extrémité libre présente un rayon compris entre environ 1 mm et environ 3 mm.

[0021] Quant à l'élément d'application, il peut être réalisé en caoutchouc naturel ou synthétique, notamment en polyuréthane ou en élastomère thermoplastique. Il peut être constitué d'une mousse à cellules fermées ou semi-ouvertes, ou comporter un revêtement de flocage. Avantageusement, l'élément d'application présente une épaisseur moyenne comprise entre environ 1 mm et environ 3 mm.

[0022] Grâce au choix de ces matériaux et de l'épaisseur de l'élément d'application, celui-ci présente une flexibilité telle, qu'en affleurant la peau, une portion de la face correspondante de l'élément d'application s'applique tangentiellement sur la surface de la peau, sans provoquer de déformation notable de celle-ci.

[0023] Selon un mode de réalisation préféré, l'élément d'application présente une longueur d'environ 20 mm, mesurée selon l'axe de l'élément de préhension. Avantageusement, cet élément de préhension est relié à l'élément d'application par une tige de faible diamètre, ce qui rend la manipulation de l'organe d'application plus aisée.

[0024] Avantageusement, l'élément d'application présente une largeur moyenne d'environ 7 mm, mesurée selon une direction perpendiculaire à l'axe de l'élément de préhension. Cette largeur est adaptée pour couvrir la partie essentielle des rides des zones ridées visées.

[0025] En pratique, l'organe d'application est associé à un réservoir destiné à contenir un produit, par exemple un produit de traitement antirides, constituant ainsi un ensemble d'application. Ce réservoir comporte une extrémité ouverte définissant une ouverture sur laquelle est fixé, de manière amovible, un élément de fermeture.

Avantageusement, cet élément de fermeture est constitué d'un bouchon, généralement cylindrique, constituant l'élément de préhension, solidaire de l'élément d'application décrit précédemment.

[0026] Pour pouvoir assurer un dosage correct du produit et sa répartition homogène sur l'élément d'application, avantageusement, un organe d'essorage est prévu, situé au voisinage de l'extrémité ouverte du réservoir. Cet organe d'essorage est apte à doser la quantité de produit prélevée par ledit organe d'application. De préférence, cet organe d'essorage est constitué d'un matériau élastomérique et présente au moins une fente s'étendant sur une partie substantielle de la section de l'organe d'essorage. En position de stockage de l'ensemble, la tige portant l'élément d'application traverse ladite fente.

[0027] Selon un mode de réalisation, l'organe d'essorage peut comprendre une pluralité de fentes se coupant au voisinage du centre de l'organe d'essorage. Selon un aspect intéressant de l'invention, chaque extrémité de la (des) fente(s) peut se prolonger par au moins une portion orientée selon une direction différente de l'axe de la fente correspondante. En particulier, chaque extrémité se termine par une portion en "V", centrée sur l'axe de la fente correspondante et dont le sommet est adjacent à la fente correspondante. Les extrémités libres de la portion en "V" peuvent être orientées à l'opposé de la fente correspondante, ou bien tournées vers la fente correspondante. L'angle d'ouverture de la fente en "V" peut se situer entre 30° et 180°, et de préférence entre 30° et 90°.

[0028] Alternativement, chaque extrémité d'une fente se termine par une ouverture, dont la forme est avantageusement circulaire. Typiquement, le diamètre de cette ouverture est de l'ordre de 1 mm.

[0029] L'organe d'application qui vient d'être décrit est utilisable, en particulier, pour l'application d'un produit apte à traiter les rides et ridules, notamment du contour des yeux et des commissures des lèvres, à base d'un produit contenant des agents tenseurs du genre de ceux cités précédemment.

[0030] D'autres objets de l'invention apparaîtront de manière détaillée à la lecture de la description qui va suivre d'un mode de réalisation de l'invention, donné à titre d'exemple purement illustratif et nullement limitatif, représenté sur le dessin annexé.

[0031] Sur ce dessin :

- la figure 1 représente une vue en coupe axiale d'un ensemble d'application conforme à l'invention ;
- la figure 2 est une vue agrandie de l'organe d'application de l'ensemble de la figure 1 ;
- la figure 3a représente une vue agrandie de dessus, d'un organe d'essorage selon un premier mode de réalisation ;

- la figure 3b représente une vue en coupe axiale de l'organe d'essorage de la figure 3a ;
- la figure 4a représente une vue agrandie de dessus, d'un organe d'essorage selon un second mode de réalisation ;
- la figure 4b représente une vue en coupe axiale de l'organe d'essorage de la figure 4a ;
- la figure 5 représente une vue agrandie de dessus, d'un organe d'essorage selon un troisième mode de réalisation ;
- la figure 6 illustre l'application d'un produit antirides sur le visage, à l'aide de l'organe d'application conforme à l'invention.

[0032] En référence aux figures 1 et 2, on voit un ensemble d'application 1, d'axe X, pour l'application d'un produit P et équipé d'un organe d'application 2. L'organe d'application 2 comporte un bouchon 4 de fermeture, apte à être fixé, par vissage, sur le col 21 d'un flacon 20 de forme cylindrique, servant également d'élément de préhension. Le flacon 20 forme un réservoir contenant le produit P, de consistance liquide à pâteuse ou gélifiée. Le col 22 comporte un filetage externe 23 apte à coopérer avec un filetage complémentaire 5 réalisé sur la portion inférieure à l'intérieur du bouchon 4. Le bouchon 4 présente une forme générale cylindrique allongée, permettant une prise en main aisée. Le bouchon 4 est pourvu d'une tige centrale 6 émergeant du côté inférieur du bouchon 4. Cette tige 6 présente une extrémité inférieure 6a sur laquelle est fixé, par exemple par collage, emboîtement ou thermosoudage un élément d'application 8.

[0033] L'élément d'application présente deux extrémités, une première extrémité 8a adjacente à la tige 6, et une seconde extrémité 8b libre. Les deux extrémités ont une forme arrondie, le rayon de courbure R_4 de la première extrémité 8a étant plus important que le rayon de courbure R_3 de la seconde extrémité 8b libre. Selon l'exemple considéré, R_4 est d'environ 4 mm, R_3 étant d'environ 1 mm. La distance entre les deux extrémités 8a et 8b, mesurée suivant l'axe X, est d'environ 20 mm.

[0034] Les deux extrémités 8a, 8b sont séparées entre elles par deux bords 9a, 9b. Le bord 9a est concave et présente un rayon de courbure R_1 . Le bord 9b est convexe et présente un rayon de courbure R_2 . Dans le mode de réalisation illustré, R_1 est supérieur à R_2 . Cela permet d'obtenir une bonne convergence des bords latéraux 9a, 9b en direction de l'extrémité libre 8b.

[0035] R_1 est adapté à la courbure de la paupière inférieure de l'oeil. Typiquement, R_1 est de l'ordre de 20 mm. R_2 est de l'ordre de 16 mm. La distance moyenne / séparant les deux bords latéraux 9a et 9b, mesurée selon une direction perpendiculaire à l'axe X de la tige est de l'ordre de 7 mm. Dans sa portion la plus large,

l'élément d'application 8 présente une largeur d'environ 8 mm.

[0036] L'élément d'application présente deux faces principales 10, sensiblement planes et parallèles l'une par rapport à l'autre. La distance entre ces deux surfaces définit l'épaisseur de l'élément d'application, cette épaisseur étant choisie en fonction de la flexibilité du matériau utilisé pour la réalisation dudit élément d'application 8. Généralement, cette épaisseur est comprise entre environ 1 mm et environ 3 mm.

[0037] Le matériau constituant l'élément d'application 8 est un matériau élastiquement déformable, notamment en flexion. Il peut être choisi parmi les caoutchoucs naturels ou synthétiques, et de préférence parmi les élastomères thermoplastiques. De manière avantageuse, on choisit une mousse d'élastomère à cellules fermées ou semi-ouvertes. Eventuellement, la surface de l'élément d'application 8 peut être floquée, ce qui permet d'augmenter sa capacité de rétention en produit P, et donc d'augmenter son autonomie.

[0038] Le col 21 du flacon présente un bord circulaire libre 22 définissant une ouverture 24. Dans cette ouverture, est monté un organe d'essorage 26 (figure 1) formé d'un matériau élastiquement déformable. L'organe d'essorage se présente sous la forme d'une membrane de faible épaisseur et présente un bord circulaire périphérique 27, reposant sur le bord libre 22 du col du flacon. La portion centrale 25 de l'organe d'essorage est conformée en cuvette dont le fond est tourné vers le réservoir 20. L'organe d'essorage présente une ou plusieurs fentes 28 (figure 3a, 3b), 28a-28d (figures 4a, 4b). Lorsque plusieurs fentes sont présentes, celles-ci se croisent dans un point central C. En position de stockage, cette (ou ces) fente(s) est (sont) traversée(s) par la tige 6.

[0039] Comme visible sur les figures 3a et 3b, une seule fente rectiligne 28 est réalisée, dont les portions terminales 29 se prolongent par deux branches 30a, 30b disposées en "V" et définissant entre elles un angle α d'environ 60° .

[0040] Les figures 4a et 4b montrent un autre mode de réalisation d'un organe d'essorage 28b, suivant lequel le fond 25 est pourvu de quatre fentes 28a-28d se coupant au centre C de la membrane. De façon analogue à la réalisation de la fente de la figure 3a, les fentes 28a-28d représentées sur les figures 4a et 4b présentent une partie terminale 29 prolongée par deux branches 30a, 30b en forme d'un "V".

[0041] La structure des fentes avec leur partie terminale en "V" permet une ouverture en souplesse des bords de la fente 28, 28a-28d lors de l'extraction ou lors de l'introduction de l'élément d'application 8 dans le flacon 20. D'autre part, les bords de la (ou des) fente(s) assurent un étalement correct du produit P sur l'élément d'application, lors de l'extraction de l'organe d'application, enlevant tout excès de produit P et assurant une répartition homogène sur la surface d'application 10.

[0042] La figure 5 montre un troisième mode de réa-

lisation d'un organe d'essorage 28c, suivant lequel le fond 25 est pourvu de quatre fentes 28a-28d se coupant au centre C de la membrane, de façon analogue à la réalisation des fentes de la figure 4a. Chaque fente 28a-28d représentée sur la figure 5, présente deux parties terminales formées par une ouverture 29a. Typiquement, chaque ouverture 29a est circulaire et présente un diamètre d'environ 1 mm.

[0043] La figure 6 illustre l'application d'un produit antirides à l'aide de l'organe d'application 2 conforme à l'invention, sur les zones ridées du contour des yeux Y et des commissures des lèvres Z. En appliquant légèrement juste l'extrémité libre 8b de l'élément d'application, il est possible d'étaler le produit P sur une seule ride, assurant un lissage homogène et précis du produit sur la ride concernée, sans dépôt de produit en excès au bord de la ride. L'application du produit est effectuée en douceur sans altération de la texture du produit. Dans ce mode d'application, l'utilisateur tient l'organe d'application de sorte qu'un angle d'environ 30° à 60° est formé entre la tige 6 et la surface de la peau.

[0044] Pour traiter une surface ridée de plus grande étendue, par exemple la zone ridée en-dessous de l'oeil, l'élément d'application 8 est appliqué avec une force d'appui plus importante que dans le cas précédent. Ceci provoque une flexion de l'élément d'application, de sorte qu'une surface plus importante, et notamment plus large, de l'élément d'application vienne en contact avec la peau. Dans ce cas, la surface 10 de l'élément d'application vient au contact de la peau, de manière tangentielle. En suivant la zone à traiter avec l'élément d'application, on obtient un étalement du produit juste dans les profondeurs des rides, où, par action de l'agent tenseur présent dans le produit, il se produit, après séchage, un estompage, voire un effacement des rides.

[0045] La forme de l'élément d'application est particulièrement adaptée au traitement des cernes situées en dessous des yeux. L'étalement du produit peut être effectué d'une seule opération. Ainsi, une première face de l'élément d'application sert à l'application du produit sur les cernes de l'oeil droit en se servant de la main droite, tandis que l'autre face vient en application sur les cernes de l'oeil gauche, en se servant de la main gauche.

[0046] Dans la description détaillée qui précède, il a été fait référence à des modes de réalisation particuliers de l'invention. Il est évident que des variantes peuvent y être apportées sans s'écarter de l'esprit de l'invention telle que revendiquée ci-après.

Revendications

1. Organe d'application (2) pour l'application d'un produit (P) sur la peau comportant un élément de préhension (4) et un élément d'application (8), solidaire dudit élément de préhension (4), ledit élément d'application étant flexible, et présentant au moins une

première face (10) sensiblement plane dont la largeur selon une direction perpendiculaire à un axe (X) de l'élément de préhension (4) décroît en direction d'une extrémité libre (8b) située à l'opposée dudit élément de préhension, ladite première face étant délimitée par deux bords latéraux (9a, 9b), dont l'un au moins est de forme concave.

2. Organe d'application (2) selon la revendication 1, caractérisé en ce que le matériau constituant l'élément d'application (8) est un matériau élastiquement déformable.

3. Organe d'application (2) selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) comprend une seconde face (12) opposée à la première (10), ladite seconde face étant sensiblement plane.

4. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'un des bords latéraux (9a) est de forme concave, l'autre desdits bords latéraux (9b) étant de forme convexe.

5. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que les deux bords latéraux présentent des rayons de courbure (R_1 , R_2) différents.

6. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que les deux bords latéraux (9a, 9b) sont de forme concave.

7. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 4 à 6, caractérisé en ce que ledit bord latéral concave (9a) présente un rayon de courbure (R_1) compris entre 16 mm et environ 30 mm.

8. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisé en ce qu'au moins l'extrémité libre (8b) est de forme arrondie.

9. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, caractérisé en ce que la courbure de l'extrémité libre (8b) de l'élément d'application présente un rayon (R_3) compris entre environ 1 mm et environ 3 mm.

10. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) est réalisé en caoutchouc naturel ou synthétique, en mousse, notamment en polyuréthane, en élastomère thermoplastique.

11. Organe d'application (2) selon l'une quelconque

des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) présente une longueur (L) d'environ 20 mm, mesurée selon l'axe (X) de l'élément de préhension (4).

12. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) présente une largeur (l) moyenne d'environ 7 mm, mesurée selon une direction perpendiculaire à l'axe (X) de l'élément de préhension (4).

13. Organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'élément d'application (8) présente une épaisseur moyenne comprise entre environ 1 mm et environ 3 mm.

14. Ensemble d'application (1) comportant un réservoir (20) destiné à contenir un produit (P) et dont un bord libre (22) délimite une ouverture (24) sur laquelle est fixé, de manière amovible, un élément de fermeture (4), ledit élément de fermeture étant solidaire d'un élément d'application (8), caractérisé en ce que l'élément d'application est conforme à l'une quelconque des revendications précédentes.

15. Ensemble d'application (1) selon la revendication 14, caractérisé en ce qu'un organe d'essorage (26, 26a, 26b) est disposé au voisinage de l'ouverture (24), et apte à doser la quantité de produit (P) prélevée par ledit élément d'application (8).

16. Ensemble d'application (1) selon la revendication 15, caractérisé en ce que l'organe d'essorage (26, 26a, 26b) est constitué d'un matériau élastomérique et présente au moins une fente (28, 28a-28d) s'étendant sur une partie substantielle de la section de l'organe d'essorage.

17. Ensemble d'application (1) selon la revendication 16, caractérisé en ce que l'organe d'essorage (26b) comprend une pluralité de fentes (28a-28c) se coupant au voisinage du centre (C) de l'organe d'essorage.

18. Ensemble d'application (1) selon la revendication 17, caractérisé en ce que chaque fente (28, 28a-28d) s'étend selon un axe, chaque extrémité (29) de la (des) fente(s) se prolongeant par au moins une portion (30a, 30b) orientée selon une direction différente de l'axe de la fente correspondante.

19. Ensemble d'application selon la revendication 17 ou 18, caractérisé en ce que chaque extrémité (29) se termine par une portion en "V", centrée sur l'axe de la fente correspondante et dont le sommet est adjacent à la fente correspondante.

20. Ensemble d'application selon la revendication 19, caractérisé en ce que les extrémités libres de la portion en "V" sont orientées à l'opposé de la fente correspondante.

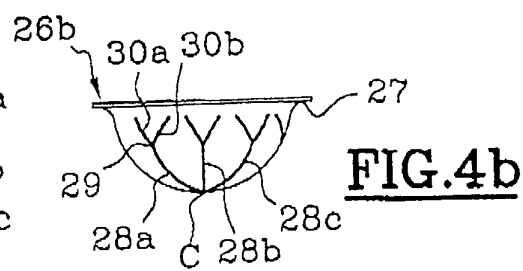
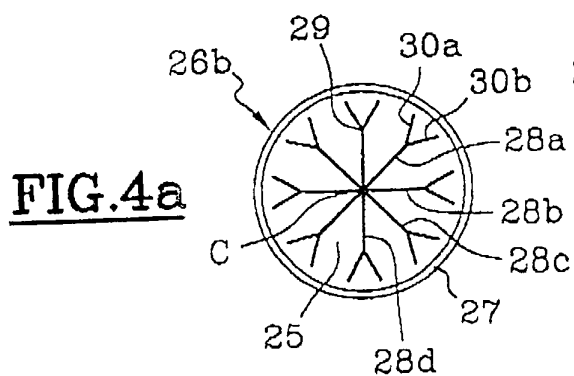
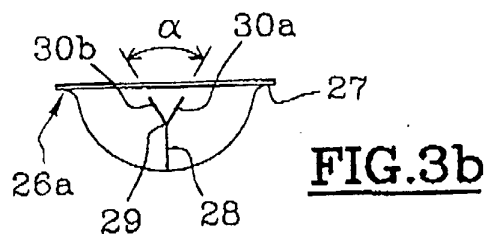
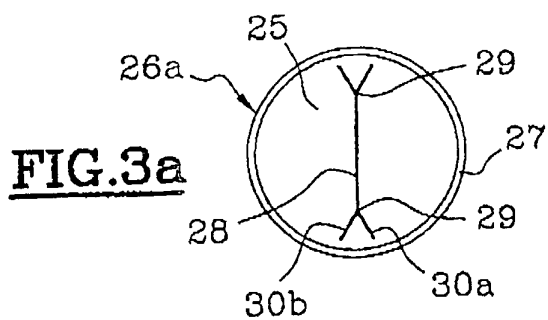
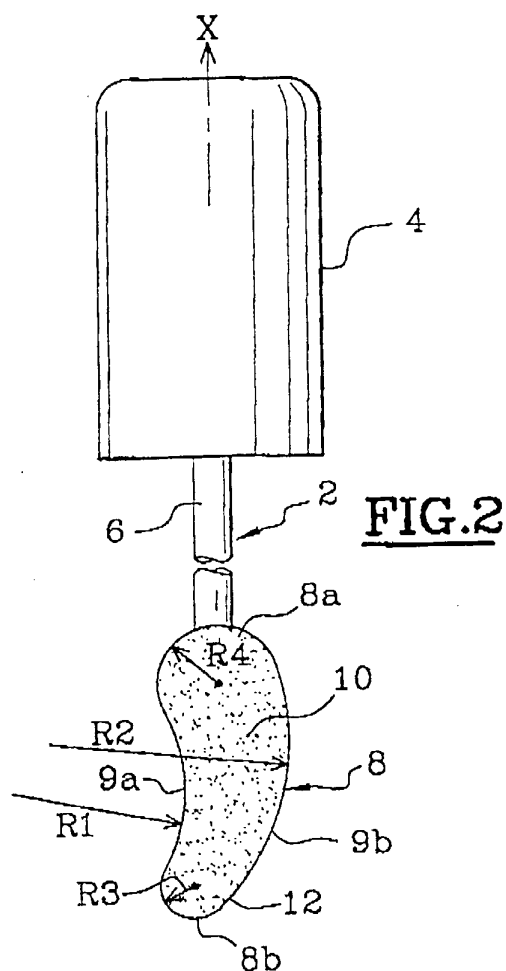
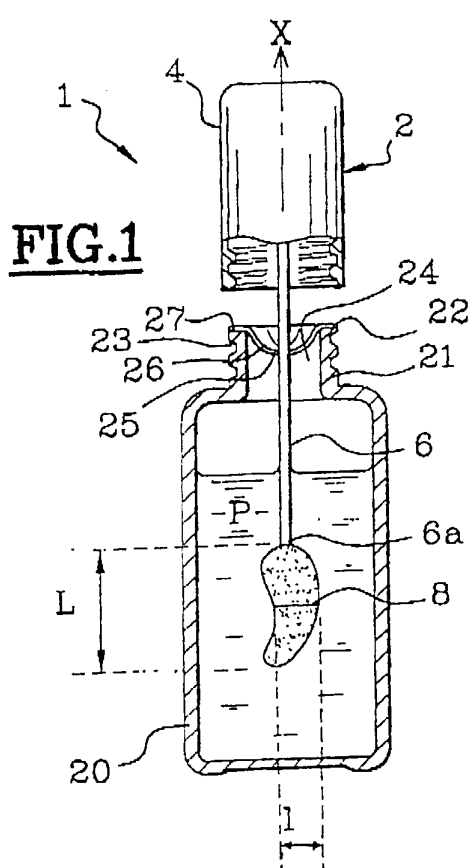
21. Ensemble d'application selon la revendication 19, caractérisé en ce que les extrémités libres du "V" sont orientées en direction de la fente correspondante.

22. Ensemble d'application selon l'une quelconque des revendications 19 à 21, caractérisé en ce que l'angle d'ouverture du "V" est compris entre 30° et 180°, et de préférence entre 30° et 90°.

23. Ensemble d'application (1) selon la revendication 17, caractérisé en ce que chaque fente (28a-28d) s'étend selon un axe, chaque extrémité de la (des) fente(s) étant constituée par une ouverture (29a).

24. Ensemble d'application (1) selon la revendication 23, caractérisé en ce que l'ouverture (29a) présente un diamètre d'environ 1 mm.

25. Utilisation d'un organe d'application (2) selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, pour l'application d'un produit (P), apte à traiter les rides, notamment du contour des yeux (Y) et des commissures des lèvres (Z).



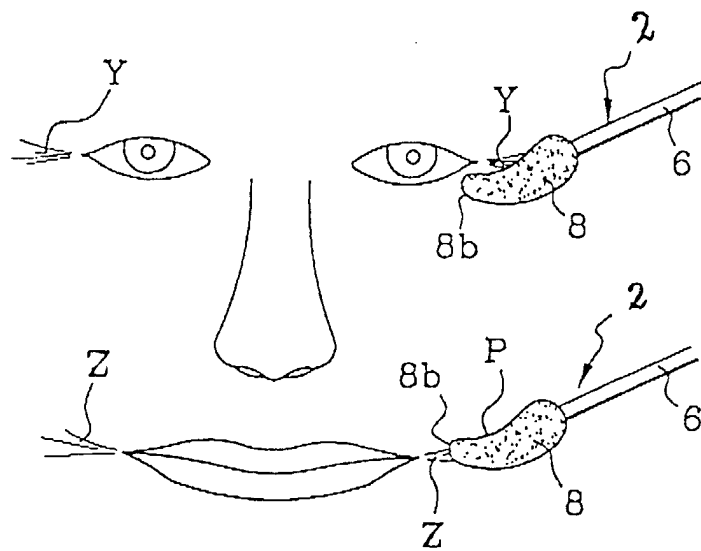
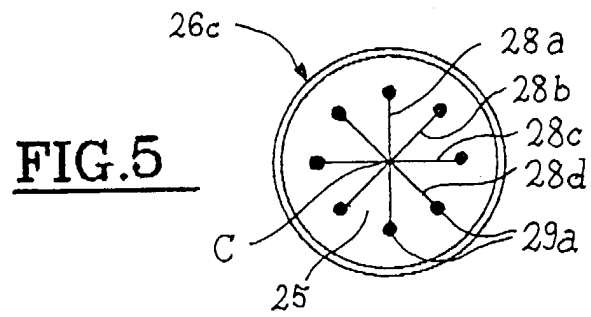


FIG.6



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 99 40 2770

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
X	EP 0 832 580 A (L'ORÉAL) 1 avril 1998 (1998-04-01)	1-4, 8, 14, 15	A45D34/04
Y	* colonne 6, ligne 18 - ligne 31; figure 1D *	16, 17	
Y	WO 91 01097 A (LVMH RECHERCHE) 7 février 1991 (1991-02-07)	16, 17	
A	* page 8, ligne 13 - ligne 17; figures 1, 2, 4 *	18-21	
A	GB 2 094 235 A (L'ORÉAL) 15 septembre 1982 (1982-09-15) * page 1, ligne 34 - ligne 43; figures 1-3 *	1-3, 6, 8, 11-15	
A	EP 0 792 602 A (L'ORÉAL) 3 septembre 1997 (1997-09-03) * page 1, ligne 39 - page 2, ligne 30; figure 3 *	1, 2, 10	
A	DE 32 07 797 A (H. KNÖLL, GEB, RUFF) 3 novembre 1983 (1983-11-03) * page 2, alinéa 2 - alinéa 5 *	1-5, 25	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
A	FR 2 330 353 A (K.-P. DAHM) 3 juin 1977 (1977-06-03) * page 5, ligne 25 - page 6, ligne 4; figures 3, 4 *	17, 23, 24	A45D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 3 mars 2000	Examineur Schmitt, J
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 99 40 2770

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier Informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-03-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 832580 A	01-04-1998	FR 2753614 A	27-03-1998
		BR 9702922 A	29-12-1998
		CA 2215216 A	26-03-1998
		JP 2918518 B	12-07-1999
		JP 10113217 A	06-05-1998
		US 5937870 A	17-08-1999
WO 9101097 A	07-02-1991	FR 2649868 A	25-01-1991
		DE 69009763 D	14-07-1994
		DE 69009763 T	03-11-1994
		EP 0482101 A	29-04-1992
		ES 2056475 T	01-10-1994
GB 2094235 A	15-09-1982	FR 2500730 A	03-09-1982
		FR 2505150 A	12-11-1982
		BE 892297 A	26-08-1982
		CA 1175390 A	02-10-1984
		CH 645791 A	31-10-1984
		DE 3206801 A	16-09-1982
		IT 1155251 B	28-01-1987
		JP 1026282 B	23-05-1989
		JP 57160409 A	02-10-1982
EP 792602 A	03-09-1997	FR 2745479 A	05-09-1997
		BR 9700319 A	27-10-1998
		CN 1164370 A	12-11-1997
		JP 9238739 A	16-09-1997
		US 5913318 A	22-06-1999
DE 3207797 A	03-11-1983	AUCUN	
FR 2330353 A	03-06-1977	DE 2550256 A	18-05-1977
		AT 356822 B	27-05-1980
		AT 820676 A	15-10-1979
		AU 1014376 A	14-07-1977
		AU 498685 B	22-03-1979
		AU 1938776 A	18-05-1978
		BE 843227 A	18-10-1976
		CA 1075640 A	15-04-1980
		CH 596797 A	31-03-1978
		GB 1545627 A	10-05-1979
		IT 1067008 B	12-03-1985
		ZA 7606675 A	26-10-1977

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82